



AVIS PUBLIC

Premier projet de règlement numéro 1675-326 modifiant le règlement numéro 1675 de zonage

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 9 mars 2020, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de règlement numéro **1675-326** intitulé « **Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage** ».

Ce projet de règlement vise à apporter une correction administrative dans la zone 2-I-25 et dans la zone 2-I-51 de manière à ne pas assujettir ces deux zones aux dispositions spéciales de l'article 14.3.1.5 paragraphe j) qui limite à un minimum de 1 000 mètres carrés la superficie au sol de tout établissement. Il sera soumis à une consultation écrite qui aura lieu **le jeudi 7 mai 2020, de 8 h 30 à 16 h 30**. À cette date et durant cette période, vous pouvez adresser vos questions et vos commentaires **par courriel à greffe@saint-eustache.ca ou par lettre écrite reçue à nos bureaux au plus tard le jeudi 7 mai 2020 à 16 h 30**, à l'adresse suivante :

M^e Isabelle Boileau, greffière
Ville de Saint-Eustache
145, rue Saint-Louis
Saint-Eustache Qc J7R 1X9

Cette consultation écrite remplace la procédure habituelle de consultation publique conformément à l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Veuillez-vous référer au croquis ci-après:

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible sur demande par courriel ou sur le site internet de la Ville, section mairie / conseil municipal / séances du conseil / projets – règlements – séance ordinaire du 9 mars 2020.

Ce projet a fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la séance du conseil du 14 avril dernier, laquelle est diffusée sur le site internet de la ville <https://www.saint-eustache.ca/mairie-conseil-municipal-seances-du-conseil/webdiffusion-des-seances-du-conseil-municipal>.

Veuillez prendre note que cet avis peut également être consulté sur le site internet de la Ville, section mairie / avis publics.

Fait à Saint-Eustache, ce 15^e jour d'avril 2020.

La greffière,
Isabelle Boileau

